



Mardi 3 juin 2025

n°833

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien.LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

Floraison :

Terminée sur une bonne partie du vignoble

Mildiou, Black rot, Oidium :

Maintenir une protection de qualité.
Le vignoble est encore en période de sensibilité importante.

Flavescences dorées :

Rappel de la zone et dates des traitements pour le secteur concerné.

Stades phénologiques	3
Données climatiques	3
Point sanitaire	5
Actualité	10



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	23	Limony	25
Clérieux	23	Serrières	20
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	27
Mercurol (Balayers)	23	Talencieux (Chauveyron)	18
Tain (Greffieux)	27	Ardoix (Crizinas)	21
Mercurol (Les Pends)	25	Sarras (Bonarieux)	27
Mercurol (Négociale)	25	Ozon (Les Bleds)	20
Mercurol (Châssis Sud)	25	glun	27
Pont d'Isère (Chênes Verts)	23	Saint Jean	23
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	28
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	27
Pont d'Isère (Pautus)	25	Cornas	27
Clérieux	23	Sarras	23
Gervans		Saint Péray	25
Mercurol (Les Pends)	25	Guilherand	25
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	27



19 : Début floraison

23 : Mi floraison

25 : fin floraison

27 : nouaison

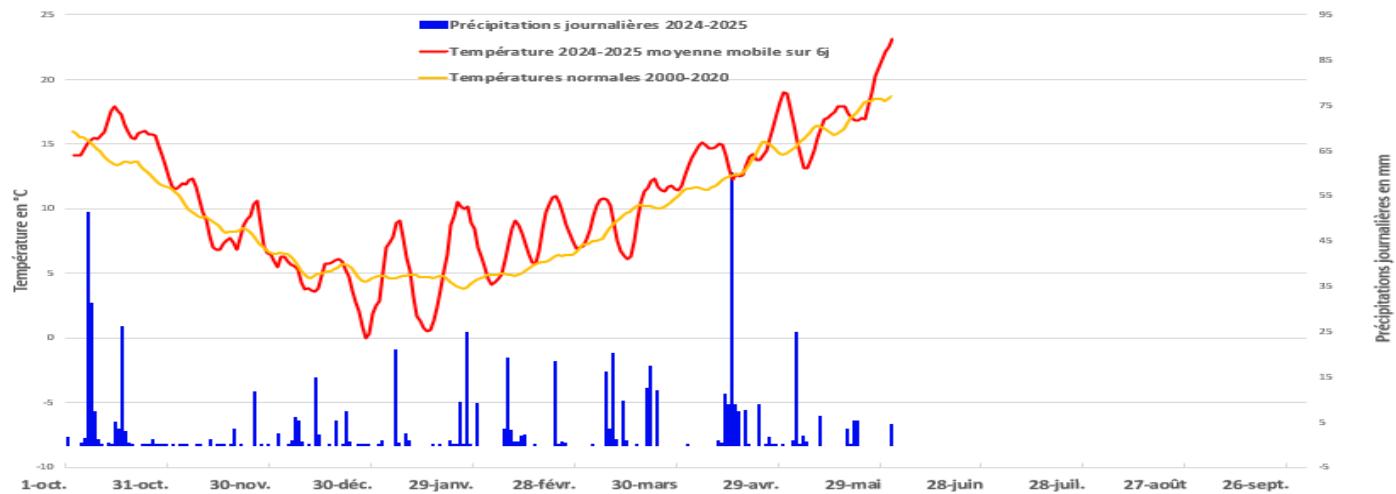
La floraison est terminée sur de nombreux secteurs et s'est déroulée rapidement sous les conditions ensoleillées et chaudes de la semaine dernière.

Sur les secteurs tardifs, la floraison se terminera ces jours-ci sous des conditions un peu moins bonne que la semaine dernière.

Données climatiques

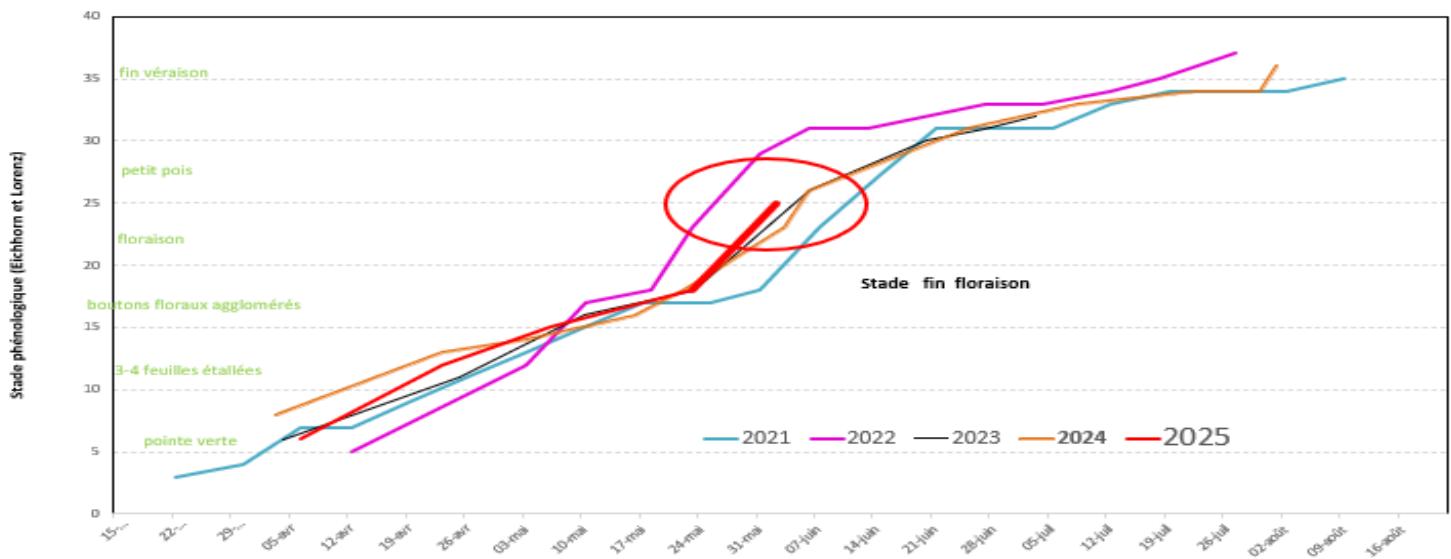
Date	ST-DESIRAT 280m			MERCROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
29/05/2025	0.7	13.6	25.4	0.	15.9	26.9	0.2	15.3	7.8
30/05/2025	0	12.5	31.1	0.	13.0	32.2	0	14.9	32.2
31/05/2025	0	14.3	30.8	0.	13.6	32.2	0	14.2	32.7
01/06/2025	3.1	14.7	29.8	4.4	14.9	4.4	1.2	15.1	31.6
02/06/2025	2.4	14.4	23.4	1.4	17.6	24.5	3.4	16.5	24.4

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



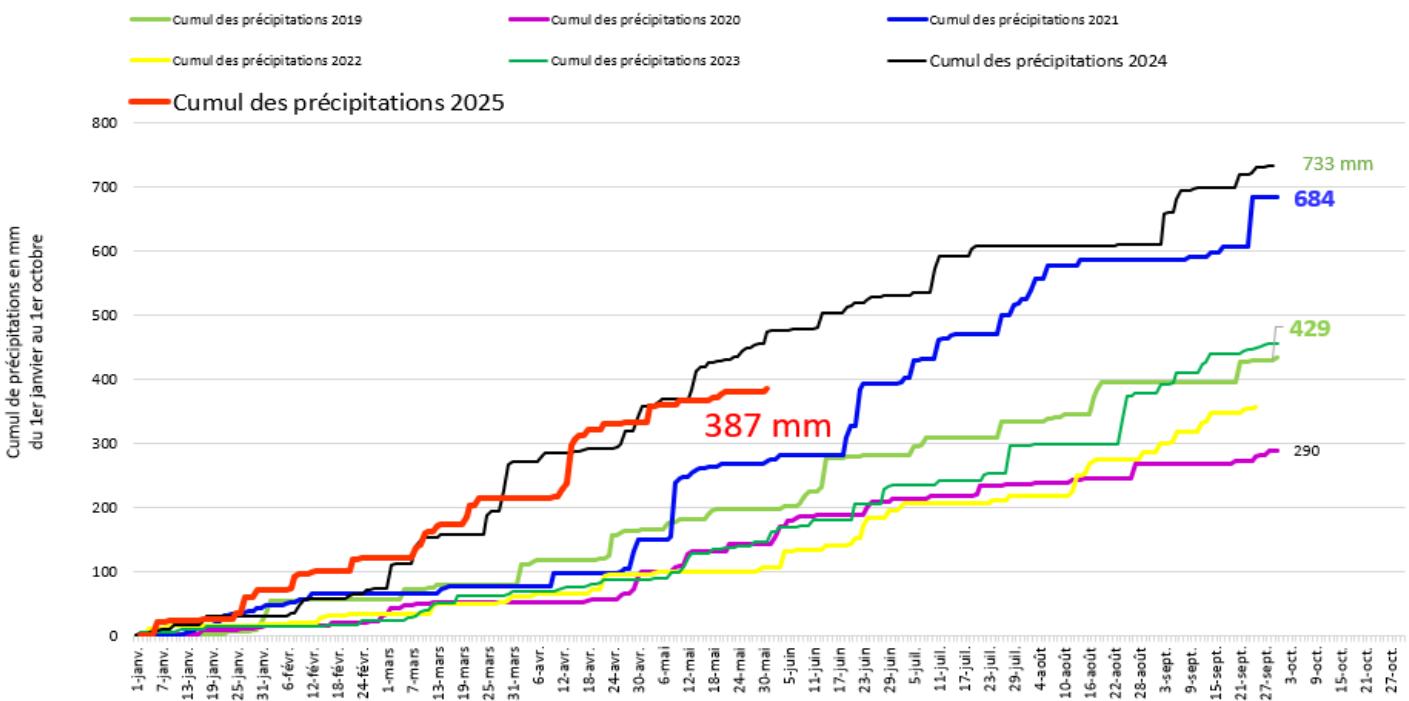
Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

Avec les fortes chaleurs de la semaine dernière, les températures moyennes mobiles se retrouvent très largement au-dessus des moyennes 2000-2020 pour la période fin mai-début juin.



Comparaison de la préciosité du millésime au stade fin floraison

Grâce à la rapidité de la floraison, le millésime se trouve aujourd’hui avec quelques jours d’avance par rapport aux millésimes 2023 et 2024.



Comparaison de la somme des précipitations 2025 et des derniers millésime

Le cumul des pluies 2025 est largement supérieur aux derniers millésimes à la date du 1er juin.
Le cumul 2025 est cependant maintenant inférieur au cumul de l'année 2024, du fait du mois de mai modérément pluvieux.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

Si la situation tend à se stabiliser ces derniers jours, le taux d'attaques sur feuilles est maintenant parfois très important sur certaines parcelles sensibles.

Quelques nouvelles attaques sur rafles ont été repérées sur le secteur de cornas cette semaine.

Stratégie :

Veillez à maintenir une protection spécifique black-rot avant des pluies potentiellement contaminatrices attendues ce mercredi pour l'ensemble des parcelles.

Pour les parcelles fortement impactées, en lutte biologique, l'emploi d'un soufre cuivre à pleine dose est préconisé. (Soit 500 grammes de cuivre métal et 10-12 kg de soufre mouillable).

Un complément à base hydrogénocarbonate de potassium (Armicarb) peut également être favorable à la lutte.
En agriculture biologique, (ref IFV, projet zéro black rot).

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
IDM - Difénoconazole	Score, Bogard	0.2 L/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Amidoxime + IDM	Rocca, Dynali	0.5 L/ha	5 m	10 m	Oui	
IDM ₁ - Mefentrifluconazole	Révyvit, Skyra	2 L/ha	5 m	10 m	Oui	1 appli maxi/an Dose conseillée = 2 L/ha
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Oui	2 appli maxi/an Dose conseillée = 0.2 L/ha DVP* ⁴ 5 m H362



Viticulture biologique : la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12.5 kg/ha	5 m	0 m	Oui	AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP ^{*3} : n° 2021-008 Dose conseillée = 8 kg/ha à 12 kg suivant symptômes
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1.5 à 2.5Kg/ha (300 g à 500g Cu métal) Suivant symptômes

Toujours assez peu de repiquages depuis les premiers foyers primaires trouvés au tout début mai.

La situation est pour l'instant maîtrisée quand la protection a été convenable.

Cependant le mildiou est toujours menaçant avec des tâches actives régulièrement présentes notamment sur les marsannes.

Stratégie :

Il est important de veiller à être correctement protégé avant toutes pluies et notamment l'épisode pluvieux attendu ce mercredi.

La météo de la semaine prochaine est instable et indécise et doit être surveillé rigoureusement.

Il s'agit d'être réactif en cas de lessivage des produits cupriques et d'éviter un défaut de protection avant une nouvelle pluie.

La poussée très active la semaine dernière doit être prise en compte dans la qualité de la couverture phytosanitaire avant tout épisode pluvieux.

Prophylaxie :

L'épillonage qui consiste à ôter les entre-cœurs situés dans la zone des grappes a montré l'année dernière son intérêt dans la lutte contre le mildiou avec d'autant plus d'effet quand il a été mis en place tôt dans la saison.

Il est préférable pour l'instant de n'intervenir que sur la face soleil levant – Nord.

Cette pratique est également une mesure favorable dans la lutte contre le black rot et doit donc être mise en place prioritairement également sur les parcelles avec symptômes avérés de black rot.

- **Spécialités préconisées :**

Attention ☀ dernière année d'utilisation pour le Mildicut – 1 appli maxi/an.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en période de floraison de la vigne	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = – 1.5 à 2kg Kg/ha (300 g à 400 Cu métal)
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut / Kenkio / Systemild	4.5 Kg/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	1 appli maxi./an Fin utilisation : 28/02/26
Ametoctradine + Phosphonate de potassium	Enervin active + Epatan	1.5 L/ha + 2 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Fiche CEPP* 2020-007 1 appli maxi./an Utilisation en amont de l'augmentation des symptômes

						DVP* ⁴ 5 m
Zoxamide Mandipropamid	Ampexio / Revoluxio	0.5 Kg/ha	20 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	1 appli. maxi/an
Zoxamide + cuivre	Amaline flow / Ventaro / Electis bleu	2.8 L/ha	20 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an Spe 1 (= 4 kg/ha/an de cuivre métal maxi)
Oxathiapiproline + Phosphonate de potassium	Pack Zeus	0.2 L/ha + 3.33 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an CEPP ³ 2020-007 DVP* ⁴ 5 m
Oxathiapiproline + hydroxyde de cuivre	Pack Dionysos	0.2 L/ha + 1.25 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli. maxi/an

* : les doses conseillées sont établies à l'aide de la [méthode OPTIDOSE](#), voir aussi guide 2024-2025 p¹⁸⁷, ** DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains.

Viticulture biologique : mettre en place la protection ou prévoir son renouvellement avant les prochaines pluies

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **		Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Avec respect des contraintes horaires	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1..5 à 2Kg/ha (300 g à 400 g de Cu métal)

OIDIUM

Protection à maintenir rigoureusement

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles repérés.

S'il est encore difficile de voir les premiers symptômes, la protection à cadence sans faille est primordiale sur cette période de sensibilité maximale du vignoble.

Stratégie :

Les produits de contact sont à renouveler après tout lessivage en cas de pluies supérieures à **20 mm**.

Alterner les familles de produits pour limiter les problèmes de résistance.

Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
IDM - Difénoconazole	Difcor 250 EC	0.12 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Métrafenone	Vivando, Cultigo	0,2 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an
Fluxapyroxad	Yaris	0.15 L/ha	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	2 appli maxi/an H362 ¹
Fluopyram + Trifloxystrobine	Luna Extend / Sensation	0.2 L/ha (à 21 jours) 0.15 L/ha (à 14 jours)	5 m	10 m	Avec respect des contraintes horaires	Pénétrant 2 appli maxi/an DVP* ⁴ 5 m Dose conseillée = 0.15 L/ha H362 ¹
1. Soufre mouillable	2. Thiovit Jet Microbille	3. 12.5 kg/ha	4. 5 m	5. 0 m	Avec respect des contraintes horaires	6.  AB 8 appli. maxi/an 7. Fiche CEPP ^{*3} : n° 2021-008 8. Dose conseillée (en kg/ha) 9. : 8-10, kg



10. **Viticulture biologique :** Stratégie identique aux cas évoqués précédemment.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP ^{*3} : n° 2021-008 Dose conseillée = 8 kg/ha

**DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains, ^{*3} CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques

Tordeuses

Quelques parcelles dépassent le seuil d'intervention

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Les observations ont dû être faites sur secteurs sensibles.

Seuls quelques parcelles situées sur la rive droite dépassent le seuil nécessitant une intervention en seconde génération d'eudémis, essentiellement au niveau de Saint Désirat.

Une intervention est alors nécessaire en seconde génération, (plus de 10 % de glomérules sont observées sur 50 à 100 inflorescences), consultez les zooms et bulletins à venir pour connaître les dates préconisées de traitement.

En cas de doute, faites appel au technicien de votre secteur pour encore évaluer le niveau de glomérules sur parcelles et secteurs sensibles.

Le vol de seconde génération devrait commencer ces jours-ci.

FLAVESCENCE DOREE : DATES DE TRAITEMENT SECTEUR DE SECHERAS

Vous pouvez retrouver sur le site de la DRAAF de la zone délimitée traitement obligatoire pour le secteur de Sècheras :

https://carto.open-data.fr/1/carte_flavescence_doree_2025.map

La date des traitements obligatoires 2025 est parue pour le département de l'Ardèche ;

Périodes de traitements	Lutte conventionnelle		Lutte biologique	
	vignes mères et zones à 2 Traitements	Zone à 1 traitement	zone à 2 traitements	Zone à 1 traitement *
Début T1	Jeudi 05/06/2025	Mercredi 11/06/2025	Jeudi 05/06/2025	Dimanche 11/06/2025
Fin T1	Dimanche 15/06/2025	Samedi 21/06/2025	Dimanche 15/06/2025	Samedi 21/06/2025
Début T2	Jeudi 19/06/2025		Dimanche 15/06/2025	Samedi 21/06/2025
Fin T2	Mercredi 25/06/2025		Mercredi 25/06/2025	Mardi 01/07/2025

Pour le Nord-Ardèche, plutôt privilégier la fin de période.

Le nombre de traitements est détaillé pour chaque commune de la zone délimitée sur le site

Pour plus d'information, voici le communiqué de la DRAAF.

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/message1_fd_traitement_ardeche_erratum.pdf

Collecte d'emballages vides début juin

La prochaine collecte d'emballages vides de produits de l'agrofourniture a lieu début juin dans la Drôme et l'Ardèche. La plupart des distributeurs vous donnent rendez-vous dans leurs dépôts le 5 juin, mais certains proposent d'autres dates. Les types de déchets collectés varient également en fonction des sites. Soyez attentifs à l'information fournie par votre distributeur !



jeudi

Cette collecte peut concerner les emballages vides des produits suivants : produits phyto, fertilisants, produits d'hygiène animale, produits œnologiques et nutrition animale.

Pour rappel, les emballages collectés par la filière ADIVALOR sont destinés au recyclage, ils doivent être propres et triés :

Les bidons vides :

- les rincer 3 fois à l'eau après utilisation,
- les laisser s'égoutter, tête en bas,
- les mettre dans des sacs ADIVALOR
- Important : bidons sans bouchon (bouchons mis à part dans un carton ou un sachet)

Les emballages souples (sacs, boîtes en carton, papier, plastique...) :

- bien les vider, les plier et les ranger dans une sache transparente spécifique.

Les gros emballages (plus de 25 litres) métalliques ou en plastique rigide :

- en bon état, étanches,
- bien vider, fermer et sans trace de souillure extérieure.

Les big-bags :

- bien les vider,
- enlever tout corps étranger (agrafes, etc.)
- les mettre à plat, les plier, les ficeler en fagots de 5 à 10 big-bags

Les sacs papier :

- bien secouer et vider les sacs,
- les mettre à plat et constituer des fagots d'environ 50 sacs,
- les stocker au sec.

Les seaux de nutrition animale :

- bien vider et empiler.

Liste indicative des sites participants, date et type de déchets collectés

Distributeurs	Commune	Adresse	Téléphone	Date de collecte	Type de déchets collectés
AGRIAL	DAVEZIEUX	1734 Route de Lyon	04 75 69 01 55	2 au 6 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, fertilisants, d'hygiène, de nutrition animale et de semences
	TOURNON SUR RHONE	Centre Commercial, Av. Hélène de Tournon	04 75 07 85 85		
	LAMASTRE	ZI la Sumène	04 75 06 36 76		
	CHOMERAC	2740 Route de la Soie	04 75 65 11 97		
	AUBENAS	16 chemin de la Jardinerie Pré St Antoine	04 75 35 68 48		
	ALBA LA ROMAINE	Zone artisanale de Saint Pierre - le Moulinas	04 75 52 42 97		
	JOYEUSE	31 Chemin des Beaumes	04 75 39 40 42		
	BERRIAS ET CASTELJAU	1536 route de la Croisée de Jales	04 75 39 32 45		
	LA LAUPIE	Quartier Roussas 1075 Route de Crest	04 75 46 14 90		
	SUZE LA ROUSSE	87 Route de Bouchet	04 75 98 27 40		
	PIERRELATTE	8 Rue Jacques Monod ZI Les Malalonnes - Silo	04 75 96 33 78		
BERNARD AGRICULTURE	LAVILLEDIEU	145 Rue des Devideuses ZI Lucien Auzas	06 72 83 52 19	uniquement le 05 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, big bag et sacs de fertilisants, de semences ou de nutrition animale et emballages vides de produits œnologiques
	GROSPIERRES	quartier de la gare			
VALSOLEIL	ALBON	1690 Route de Marcoz - 26140 ALBON	04 75 03 53 53	uniquement le 05 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, big bag et sacs de fertilisants, de semences ou de nutrition animale et emballages vides de produits œnologiques
COOPTAIN	TAIN L HERMITAGE	8 avenue de la Bouterne ZA Les Lots	04 75 08 29 23		
BOIRON PM	SAINT PRIVAT	24 avenue de la Soie,	04 75 35 02 87	en continu, les contacter	Uniquement Emballages vides de produits d'hygiène
PERRET SA	PRADONS	3390 Route de Ruoms	04 75 93 62 36		
MOTOCULTURE DE CRUSSOL	ALBOUSSIERE	120 Route de Valence,	04 75 58 30 78		
HYG-DIS	TOULAUD		06 48 37 86 12		
CHRISTIAN DUCOIN ET FILS	ANNEYRON		04 75 31 40 43	les contacter	Uniquement Emballages vides de produits d'hygiène
CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE - CTH			collecte en tournée, contacter votre technicien		

A noter :

Les modalités, dates et sites participants varient selon les distributeurs, alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.

Plus d'information ? Adivalor : tél : 04.72.68.93.80 ou www.adivalor.fr ou votre distributeur / vendeur ou sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.chambre-agriculture.fr>

Chambre d'agriculture de l'Ardèche: <http://www.drome.chambre-agriculture.fr>

Des besoins en communication bio ? Une nouvelle aide régionale est disponible

La région AURA vient d'ouvrir une nouvelle aide accessible aux producteurs bio et/ou en conversion bio et dont le siège d'exploitation se situe en AURA.

Cette aide permet de financer des supports de communication grand public pour faire la promotion des produits régionaux bio.

Les dépenses d'investissement immatériels de communication de type site internet ou matériels de vente (de la conception graphique à la réalisation)

Exemple de dépenses éligibles :

- Totems extérieurs, type drapeau ou oriflamme, ...
- Totems intérieurs : kakemonos, X-banner,L-Banners,
- Chevalet de rue ou stop trottoir
- Enseigne pour la boutique
- Banderole pour les marchés
- Panneaux de signalétique

- Posters pédagogiques, affiches
- Livrets pédagogiques
- Brochures de communication
- Ou tout autre équipement à visé pédagogique

Sous réserve d'une utilisation pérenne (supérieure à 1 an)

Contact : Christel Nayet, christel.nayet@drome.chambagri.fr

Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 10 juin 2025